





SLALOM DE HANNUT Mercredi 15 AOUT 2018

CLUB ORGANISATEUR: ECURIE HESBAYE ASBL (LG 18 - N°ENTREPRISE: 409794217)

Rue Lambert Mottart, 21 - 4280 HANNUT

Président : RAVET Jacques Secrétaire : MUSICK Fabienne Trésorier : MUSICK Fabienne

REGLEMENT PARTICULIER

SLALOM de HANNUT

Mercredi 15 Aout 2018

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Chapiteau > en face du Cimetière, à côté de la Carrosserie POLYCAR. Rue de l'EUROPE, 19 à 4280 HANNUT

Adresse E-Mail de l'organisateur : <u>lambert.sevrin@skynet.be</u> et copie à ecuriehesbaye@gmail.com

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Directeurs de course adjoints	: GASPARD Armand	Lic. ASAF N° 542
	: RAVET Jacques	Lic. ASAF N° 401
Directeur de sécurité	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 454
Directeurs de sécurité adjoints	: COLLIGNON Eddy	Lic. ASAF N° 541
	: LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF N° 616
Secrétaire du meeting	: JAVAUX Olivier	Lic. ASAF N° 549
Relations concurrents	: WALEFFE Alain	Lic. ASAF N° 551

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Président de	Collège : JENET Michel	Lic. ASAF N° 112
Adjoint	: KRÖNER André	Lic. ASAF N° 347
Stagiaire	: RENSON Colette	Lic. ASAF N° 867
Président de	Collège : LEMMENS Jean-Christ.	Lic. ASAF N° 467
Adjoint	: LEMMENS Alain	Lic. ASAF N° 461
Secrétaire	: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° 458
	Adjoint Stagiaire Président de Adjoint	Stagiaire : RENSON Colette Président de Collège : LEMMENS Jean-Christ. Adjoint : LEMMENS Alain

Observateur ASAF : VANDERLIN, Pierre Lic. ASAF N° 113

Equipe médicale: CRS Médecins

Ambulances: PARAMEDICAL SERVICES asbl Nombre: 1

CHAPITRE 1er – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur: Ecurie Hesbaye asbl/rue Lambert Mottart, 21 à 4280 Hannut

Dénomination: SLALOM de HANNUT Date: Mercredi 15 Aout 2018

Fléché depuis : E 40 sortie 28 et Centre de Hannut.

- b)-Slalom comptant pour les <u>championnats</u>: Fédéral Slaloms Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège, Brabant Fr, Hainaut, Luxembourg et Namur.
 - Slalom repris au challenge « les Bourlingueurs » de l'ASAF.
 - Slalom repris au calendrier du « L » challenge Slalom organisé par le P.A.K Limburg.

c) Permanences avant (jusqu'au 14 / 08 / 2018 et après l'épreuve :

www.hesbayemotorclub.be

lambert.sevrin@skynet.be, ecuriehesbaye@gmail.com

Fax: 085/31 46 00

SEVRIN Lambert. Chée F. Terwagne, 178 à AMAY *Tél* : 0477 / 29 66 97 RAVET Jacques. Rue des Sources, 4A à 4280 HANNUT - *Tél* : 0475 / 81 38 75

Pendant l'épreuve : rue de l'Europe, 19 (face au cimetière) Tél : 0477/29 66 97 ou 0491 / 19 17 62

d) **Timing**

08 H 45: début des vérifications administratives

09 H 00 : début des vérifications techniques

09 H 30 : début de la reconnaissance pédestre

10 H 30: fin des inscriptions

10 H 30: fin des vérifications administratives

10 H 45: fin des vérifications techniques

11 H 15: fin de la reconnaissance pédestre

11 H 30 : affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés + BRIEFING

12 H 00 : PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS**: Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

<u>La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)</u>

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places côte à côte et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

*Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. VOITURES ADMISES: voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. NUMEROS: une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est supprimée.

 a. La demande d'engagement, la fiche des « vérifications » ainsi que le formulaire « photocopies des licences » dûment complétés devront parvenir pour le 12/08/2018 à l'adresse suivante : SEVRIN Lambert

Chée Freddy TERWAGNE, 178 à 4540 AMAY

mail: <u>lambert.sevrin@skynet.be</u>. Tél: 0477 / 29 66 97 Fax: 085 / 31 46 00

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, cad le 13/08/2018), le droit d'engagement sera majoré de 10 €. Ce qui précède n'est pas d'application en <u>Div 5.</u> L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de 250 €. Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 10 h 15.

- b. Les frais d'inscription s'élèvent à : 60 €, sauf DIV 1 : 50 € et Access : 27 €, numéros non compris (3 €).
- c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera :
 - soit sur le compte BE 32 3400 8584 1402 (il devra être enregistré sur notre compte en date du 12/08/18, attention au délai bancaire et pour rappel aucune preuve de paiement ne sera prise en considération!
 - soit le jour de l'épreuve.

ATTENTION : Si paiement anticipé par BANQUE :

- les montants deviennent 55 € au lieu de 60€ / 45€ au lieu de 50 et 25€ au lieu de 27€.
- d. Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access mais il est possible qu'un pilote s'inscrive en Access et qu'un autre, sur la même voiture, s'inscrive en Division 1) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes. Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à auatre.
- e. Licences annuelles: La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de 45 ans ou plus : examen cardiologique préalable requis.

- En Division 1 et en Division 5 Access (cette dernière, non chronométrée) la licence annuelle L (30 €) de l'ASAF ou la licence R de la VAS seront suffisantes*. L'obtention de cette licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante) ;
- En Division **2 et 3**, la licence **C** (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes*. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical et un examen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus ;
 - * Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** (80 €) ou une supérieure, encore (90 €), s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.
- En Division 4, la licence doit être du niveau A4 (VAS ou ASAF), au minimum.
- f. <u>Titres de Participation journalière</u>: Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, **sauf** pour le TP-L).

Prix des **TP**: TP-L*= **10** € - TP C* = **15** € - TP- B, TP A4= **50** €

*Comme pour les licences annuelles, les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP – **B** (50 €), ces TP présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

a. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 45' à 10 h 30** au Chapiteau situé au 19, rue de l'Europe à Hannut.

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 09 h 00 à 10 h 45

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

a. Situation : ZONING de Hannut

b. Longueur: 1700 mètres

c. Nombre de manches prévues : 3 ou4.

d. Nombre de boucles par manche : 1.

e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 09 h 30 à 11 h 15.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

a. Les **départs** seront donnés à partir de 12 h, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS.** Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25** € par infraction constatée

Art 8. - Challenge Sigma (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom).

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du « Challenge Sigma ».

Art. 9. - Affichage - Classements

a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve: Carrosserie POLYCAR / rue de l'Europe, 19

Les classements suivants seront établis :

- Classement général (Divisions 1 2 3) > aux 3 premiers.
- Classement général (Division 4) > aux 3 premiers.
- Classements dans chaque classe (Div 1-2-3 > classes de1 à 9) > aux 3 premiers.
- Classement du « Challenge Sigma » > aux 3 premiers.
- Classement général (Division 5 Access) > aux 3 premiers.
- Classement inter écuries en Div 1-2-3
- Classement « première dame » en Div 1-2-3

CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche
 >>>> CHAPITEAU Rue de l'Europe, 19
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général et du Challenge Sigma, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.

Ainsi qu'au 1er pilote ASAF / VAS/ CSAP Brabant Fr, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur/ Ecurie Hesbaye.

c. La présence physique du pilote est indispensable pour prétendre à recevoir les récompenses.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 07 / 05 / 2018 par Nicole SCHULJENKO LG409 pour la CSAP LIEGE.

Règlement approuvé le 02/06/2018 par Katty BARIO, licence HT 011 pour l'ASAF.





Club organisateur : Ecurie Hesbaye asbl

Date: 15 aout 2018

Engagement reçu

Epreuve: SLALOM de HANNUT

le

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 12 Aout 2018

à SEVRIN Lambert - Chée Freddy TERWAGNE, 178 à 4540 AMAY

mail:lambert.sevrin@skynet.be fax:085/314600

Paiement reçu

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

DIVISION

CLASSE

NUMERO ATTRIBUE

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)					
Je, soussigné,					
NOM:		Prénom :	Homme/Femme		
Si pseudonyme :			(Biffer la mention inutile)		
Né(e) le					
Adresse (Rue et n°):					
Code postal :					
Localité :					
Si nous devons vous cont	acter : N°. Tél./ GSM :				

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE												
Province			ASAF					VAS			N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
X												

Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	à 1150 cc) Classe 2 (1151 à 1400 cc) Classe 3 (plus de 1400 cc)							
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)						
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 6 (0 à 1150 cc) Classe 7 (1151 à 1300 cc) Classe 8 (1301 à 1750 cc) Classe 9 (plus de 1750 cc)							
Division 4	Toutes classes confond	Toutes classes confondues							
Division 5*	(ACCESS) Toutes classes confondues								

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)						
Marque	Туре	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access*

ECURIE:

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (sauf ACCESS : pas de "doublons")

Nom du 1° Pilote	Nom du 2º Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4º Pilote

Date:

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé "):

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES "VERIFICATIONS "ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie "identification").

Slale	Slalom de HANNUT 2018							r	۱°	:			
			VE	RIF	ICA	OIT	۱S	·					
	PILOTE (remplir en caractères d'imprin							rimerie	e, SV	p)			
Nom :								énom :			Sig	nature :	
			/ "			".							
Province		ASAF				VAS	•		N°	Licer	Licence Ty		ре
х	BT HT	LG LX	. NA	AN	LI	OV	VB	WV					
		VEHIC	ULE (r	emplir	en ca	aractères	s d'ir	nprime	rie, s	svp)			
	Marque				ype			Cylindr		Turbo	?	Division	Classe
NI 4		· /C		_									
	os de portiè		ot avant	:		largiss			VOI	es			
	rise feuillete	<u> </u>				Pneumatiques							
Eclaira						Fixations des roues							
	ents de boi					Fonctionnement des freins							
	oir à essen					Anneau de remorquage							
	sation d'ess					Conformité de classe							
	are-feu ava				_	Conformité de division							
	de sécurité				Vêtements (Combinaison)								
Ceintur	res de sécu	rité / Har	nais		Α	Autocollant ASAF							
Batteri	e				D	Divers:							
Extinct													
Appui-1					_	N ORE							
Casque					N	ON CO							
Fixations dans l'habitacle								mmiss	saire	e Tec	<u>hni</u>	<u>que</u>	
Publicités sur vitres						om/Cad							
Rétrovi	iseurs Ext. ,	/ Int.			Li	cence I	N°:						
Sièges					V	érifica	tior	ns adı	mir	nistra	tiv	es:	
Echapp	pement												
Protect	tions des tu	yauteries	6										
Poids													

Slalom de HANNUT 2018 n°								า ^o	:						
	VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")														
			PIL	OT	E (ren	nplir er	n car	actères d'	'imp	orimerie	, svi	p)			
Nom :						eudony				rénom :	<u></u>	,	Sig	gnature :	
					/ "	-							-		
Province			ASAF	•				VAS	ı		N	° Licen	ce	Туре	
X	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	AN LI OV VB								
		1	VEH:	CU	LE (re	emplir	en c	aractères	ďir	nprimer	ie, s	svp)			
Marque					Туре					Cylindre		Turbo	?	Division	Classe
n. /				comp	oleter	par la	Cor	nmissior							
Numéros	de po	rtiere	es					ME	-SI	URES	DE	LA V	' O.	ITURE	•
Documer	nts de l	bord						LONGUEUR HORS TOUT :					En mm		
Casque															
Fixations	dans I	l'habi	tacle					LARGEUR HORS TOUT : (Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)					En		
Publicités							-						mm		
l abiicico	, ou. v.														
								TOTAL							
	/		AG					TOTAL	en	mm	:				*
Association Sportive Automobile Francophone												nsmettre au de cal			
Fonction	nemen	t des	freins	S			┪					(= :			,
Elargisse	urs de	voie	S				Ī	EN ORE)R	E					
Divers:															
	Comr	nissa	ire Te	chnic	que										
Nom/Cad	chet:							NON CONFORME							
Licence I	۷° :														
Secrétari	iat (vis	a)													1

SLALOM de HANNUT 2018

N°		

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré

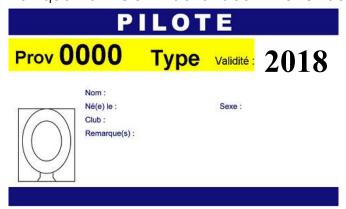
Copie de votre licence "sportives 2018"

Pilote:

Je sollicite un « T.	P. » et me présenterai aux	V.A. de l'épreuve avec le	formulaire ASAF complété
----------------------	----------------------------	---------------------------	--------------------------

☐ Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

ASAF-VAS-RACB uniquement COPIE de la face "PHOTO" de votre licence.



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives. **Documents à présenter** :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;

Nous vous souhaitons une « bonne » course.

